



## ZOOM: le dispositif « Pepit »

Le dispositif d'expérimentation régional d'Auvergne-Rhône-Alpes « Pepit » (pôle d'expérimentation partenariale pour l'innovation et le transfert) vise à financer des travaux d'expérimentation ou de recherche autour des questions techniques, économiques ou sociales en agriculture, dans une démarche collaborative.

Pour construire et conduire les projets, le dispositif s'appuie sur les acteurs :

- de la recherche : INRAe (ex-INRA + ex-IRSTEA) , CNRS,
- de l'expérimentation : instituts techniques, stations expérimentales,
- du développement : chambres d'agriculture, groupements de producteurs, interprofessions,
- de la formation : enseignement supérieur et lycées agricoles.

Le soutien financier est apporté par la Chambre régionale d'agriculture et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

À partir de 2024, le dispositif évolue : un appel à projets « Partenariat européen pour l'innovation » (PEI) sera ouvert en lien avec la nouvelle programmation du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).